

Règlement et Conditions d'éligibilité des projets

Appel à manifestation d'intérêt

Programme « Liberté'Pieds »

A destination des collèges publics du Val d'Oise- Année 2024-2025

Contexte

La mise en œuvre du Plan Vélo départemental prévoit un travail de promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture solo (vélo, trottinette, marche, transport en commun, co-voiturage) dans les déplacements quotidiens des collégiens du Val d'Oise. Afin d'encourager ces pratiques, le Département propose des parcours pédagogiques et un accompagnement clé en main aux collèges pour faciliter les projets pédagogiques d'Education à l'Environnement et au Développement durable autour de la mobilité durable.

Objectifs éducatifs

Amener les collégiens à découvrir leur environnement de proximité, faire des choix citoyens et responsables en matière de mobilité et faire des propositions d'actions sur ce thème au collège.

Actions éligibles et accompagnement proposé

Le dispositif « Liberté'Pieds » propose 3 niveaux d'implication :

- **Niveau 1** : Réaliser un projet pédagogique autour de la mobilité durable afin d'amener les collégiens à découvrir, comprendre leur environnement et imaginer des propositions en termes de mobilités.
- **Niveau 2** : Aider l'établissement à la mise en place d'une action concrète correspondant à un besoin de mobilité déjà identifié, notamment une cartographie des itinéraires vélo/piéton autour du collège, un challenge mobilité (participation au [Défi Moov'IdF 2025](#)), une sortie ou voyage-vélo, un micro-aménagement aux abords du collège... (suite des exemples dans le document pédagogique)
- **Niveau 3** : Mettre en place un « Plan mobilité scolaire » impliquant l'établissement et les acteurs du territoire dans la réalisation d'actions en faveur d'une mobilité plus durable et pérenne.

Niveau du projet	Accompagnement proposé	Prérequis
<p>Réaliser un projet pédagogique sur la mobilité</p> <p>Durée : 3 mois</p>	<p>Bénéficier d'un programme pédagogique "clé en main", avec la possibilité d'approfondir une thématique en particulier.</p> <p>Ce cycle de 4 séances pédagogiques animées par Les Petits débrouillards en lien avec Vivacités Idf, Ecocitizen ou Ecophylle, propose aux collégiens de s'exprimer en vue de propositions d'actions concrètes, comme celles évoquées ci-dessous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans une méthodologie de projet, prévoyant la participation active des élèves ; - Présenter un formulaire de candidature avec objectifs, critères d'évaluation, étapes. - Projet porté par au moins un enseignant et une classe ou un groupe d'élèves en club ;
<p>Mettre en œuvre une Action concrète reliée à la mobilité au collège</p> <p>Durée : 6 mois à 1 an</p>	<p>Soutenir le collège, dans à la mise en place d'une action concrète* (hors action pédagogique) correspondant à un besoin en mobilité déjà identifié.</p> <p>L'accompagnement propose de 5 à 7 séances de sensibilisation, de création d'itinéraires pour une sortie, de réalisation de cartographie, de travail sur la communication, l'animation de comités de pilotage, le cadrage et suivi des projets, des séances d'apprentissage vélo, des ateliers réparation/auto-réparation.</p> <p><i>* action de développement des modes actifs. En 2024-2025, l'axe 2 soutient particulièrement les démarches de réalisation de cartographies d'itinéraires piéton ou vélo autour du collège, ainsi que la préparation et la mise en place de la semaine du Défi Moov'IdF.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La constitution d'une équipe-projet ; - Avoir un lien direct avec le projet d'établissement ; - S'inscrire dans une démarche et une méthodologie de projet, prévoyant la participation active des élèves (diagnostic détaillé, élaboration de l'action, évaluation) ; - définir son contexte, expliciter sa problématique, qui fait émerger le besoin, l'action ; - S'inscrire dans une démarche transdisciplinaire et/ou interprofessionnelle ; - Présenter un formulaire de candidature avec objectifs, critères d'évaluation, étapes.

<p>Elaborer et mettre en œuvre un Plan de mobilité scolaire</p> <p>Durée : 2 ans</p>	<p>Accompagner l'établissement dans la mise en place d'un « Plan de mobilité établissement scolaire » impliquant la mise en place d'une démarche de projet, intégrant les acteurs du territoire, la communauté éducative et les élèves du collège.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et en 1er lieu le chef d'établissement sur 2 ans ; - Lien à établir dès le démarrage avec la commune concernée ; - La constitution d'une équipe-projet ; - Avoir un lien direct avec le projet d'établissement ; - S'inscrire dans une démarche et une méthodologie de projet, prévoyant la participation active des élèves (diagnostic détaillé, élaboration de l'action, évaluation) ; - s'inscrire dans une démarche transdisciplinaire et/ou interprofessionnelle ;
---	--	--

Les associations Vivacités Ile-de-France, Ecophylle et Ecocitizen, spécialistes des questions d'écomobilité scolaire, accompagneront les établissements tout au long du projet :

- Présence et appui aux différentes étapes (lancement, mise en œuvre, bilan...)
- Séances sur la mobilité durable en classe et à l'extérieur
- Rencontres et réunions de travail avec vos services

Remarques : C'est un dispositif progressif : l'établissement peut s'inscrire dans les niveaux 1 ou 2 avant de répondre au niveau 3, pour un Plan de mobilité scolaire. A contrario, l'établissement peut répondre au niveau 3, sans avoir mené un projet de niveaux 1 ou 2.

Etapes de la candidature :

1. **Les candidats prennent attache auprès de l'association Vivacités Ile-de-France**, afin de partager leurs intentions de projets, de le situer dans un axe du programme, et de préciser certains éléments pour la candidature (objectifs, étapes, évaluation, etc). L'objectif de cet entretien est de vérifier que le programme Liberté'pieds correspond bien aux attentes exprimées par le collège candidat.
2. **Les candidats remplissent le [formulaire d'inscription](#) en ligne. La demande est étudiée par le Conseil départemental et Vivacités Ile-de-France.**
3. **Si la demande est acceptée, le Conseil départemental revient vers le candidat pour l'informer de sa décision et fixer une première date de réunion** avec les membres de l'équipe du collège concernés par le projet. Pour cette occasion, l'équipe du collège est invitée à réfléchir à ses différents objectifs et à ses besoins sur les plans pédagogiques et méthodologiques. Un acte d'engagement au programme sera signé par le collège et le Conseil départemental pour un engagement sur l'un de ces trois axes.

Modalités de financement :

Les dispositifs d'accompagnement aux projets montés sont entièrement pris en charge par le Conseil départemental. Les dépenses annexes non-comprises dans ce dispositif concernent les frais afférents aux voyages scolaires, entrées de sites dans le cadre de sorties, achat de matériel et frais relatifs au bâtiment et prestations de génie civil.

Calendrier :

Le processus de candidature suit le calendrier de l'Appel à projets Environnement et Développement durable.

- Ouverture des pré-inscriptions : 28 août 2024 via le formulaire de candidature : <https://forms.office.com/e/yn5G2kr7h6>
- Clôture des pré-inscriptions : 18 septembre 2024 à midi.

Plus d'informations :

Anne-Sophie Leibenguth, Conseil départemental du Val d'Oise : anne-sophie.leibenguth@valdoise.fr 01 34 25 36 15

Estelle Bertola, Association Vivacités Idf : Estelle Bertola estelle@vivacites-idf.org 06 51 56 76 84